

Juillet -  
Décembre

20  
20

n°25

CROS

DE

GÉORAND

Bulletin  
Municipal



# Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,  
Chers Crouseillous.**

Il y a six mois notre premier bulletin municipal de mandat arrivait chez vous, à la fin d'un premier confinement. Et voilà qu'à cause d'une deuxième vague nous terminons, je l'espère, une deuxième période de confinement qui nous permettra à minima de passer les fêtes en famille même si les conditions vont être différentes de ce que nous avons connu. Cette période est difficile à vivre pour nous tous. Notre vie a changé depuis l'apparition de ce Covid 19. Je pense naturellement aux personnes de notre commune qui ont été touchées plus ou moins gravement par le virus ou qui ont eu des membres de leur famille, des proches, touchés. Espérons que nous n'aurons pas de troisième vague, et qu'une vie « normale » pourra reprendre. La situation est compliquée pour la population, nos commerçants, nos artisans, nos agriculteurs, nos associations, ... Sachez qu'en cas de besoin les élus du conseil municipal sont à votre écoute. Ils sont là pour vous aider dans la mesure du possible. A l'automne, une nouvelle distribution de masques lavables a eu lieu à l'initiative de la commune. Nous reviendrons vers vous chaque fois que nous pourrons mettre en œuvre des moyens de protection.

Malgré ces difficultés la vie de notre commune continue. L'été situé entre deux vagues du virus s'est bien passé sur la Montagne avec de nombreux touristes. La fête du 15 Août a pu se tenir dans un contexte particulier. Elle nous a rassemblé quelques heures, permettant de nous retrouver tous ensemble pour ce moment festif. Je veux remercier toutes les associations et leurs bénévoles qui ont contribué à sa réussite.

Après la mise en place des conseils municipaux au 1<sup>er</sup> semestre 2020, les installations de toutes les instances se sont

terminées. La Communauté de Communes s'est mise en place. Elle est présidée par Jacques GENEST entouré de 5 vice-présidents et 3 vice-présidentes. Après son élection, il m'a proposé la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence. Même si parfois cette instance semble lointaine pour les habitants, son importance est grandissante, particulièrement pour le financement de projets que nous pouvons porter. Cathy USALA représente notre commune au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Elle vient d'être élue vice-présidente de cette structure, ce qui confère à notre commune de nouveaux partenariats à employer pour notre développement.

Une étape importante pour un projet majeur vient d'être franchie. Le Conseil Municipal a validé l'achat de la maison de Marie Louise MOULIN, au centre du village, pour y créer un multi-commerce. Celui-ci devrait comporter un bar/restaurant, une petite épicerie, des chambres d'hôtes et un logement permettant aux futurs exploitants une proximité habitat/commerce. La consultation pour le choix de l'architecte est en cours. Il sera désigné d'ici la fin de l'année pour nous remettre une esquisse du projet en Janvier 2021. La recherche des financements (Etat, Région, Département, ...) se fera au printemps, et selon le résultat de ces recherches, les travaux pourraient démarrer dès l'été prochain. La commission travaille maintenant sur les conditions d'attribution à un prestataire et devra choisir celui-ci courant de l'année prochaine pour une ouverture avant l'été 2022. Ce projet, majeur pour notre village, permettra la création d'un lieu de vie et de services.

Nous sommes en train de discuter avec EDF, afin que la commune puisse aussi utiliser l'an-

## NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

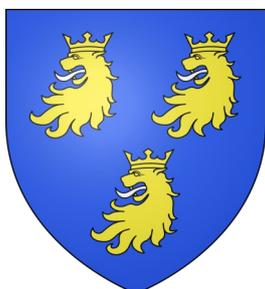
**de 8h à 12h**  
Lundi, Mardi, Mercredi,  
Jeudi et Vendredi

**de 14h à 17h**  
Lundi & Jeudi

## INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64  
Fax 04 75 37 52 64

[crosdegeorand-mairie@orange.fr](mailto:crosdegeorand-mairie@orange.fr)  
[www.crosdegeorand.fr](http://www.crosdegeorand.fr)



cienne maison de Jean et Marcelle GINEYS à La Palisse. En effet cette maison rachetée par EDF était vouée à la démolition. Des discussions ont permis de démontrer à EDF qu'une autre issue était possible : en utilisant le rez-de-chaussée à la manière d'une « halle, abri randonneurs », intégrant le lavoir, l'étage pouvant accueillir un gîte, nous accèderions ainsi à une étape de plus dans le programme de revitalisation et de réfection du hameau de La Palisse. Une convention devrait être signée dans les prochains jours, pour une mise à disposition d'EDF à la commune de cette maison et de son terrain.

La réflexion concernant l'enfouissement des réseaux du hameau du Pré de Mazan est lancée. Le Syndicat des Energies de l'Ar-dèche (SDE 07) débute les études afin d'aboutir à un avant-projet au 1<sup>er</sup> semestre de l'année prochaine.

Au vu de la situation sanitaire, le repas du CCAS a dû être annulé. Nous le regrettons car cet événement important pour nos aînés, permet un moment de partage et de bonne humeur à l'approche de l'hiver. Chacun d'eux recevra un colis que nous avons souhaité réaliser avec des produits locaux.

Au moment où paraîtra ce bulletin, le déconfinement étant prévu pour le 20 Janvier, nous avons donc souhaité conserver la présentation des vœux du Conseil Municipal à la population le samedi 30 janvier à 11h. Nous verrons dans quelles conditions. Bien sûr, nous ne prendrons aucun risque en cas de retour de l'épidémie et nous vous tiendrons informés en cas de changement.

Notre commune est riche de son agriculture. La commission du bulletin municipal a décidé de mettre à l'honneur tous les exploitants. Merci à toutes et tous les agriculteurs qui ont aidés à la réalisation de ce bel article, mettant en valeur notre commune et ce métier d'agriculteur important dans la vie de celle-ci. Je remercie chacun, chacune pour avoir décrit son métier avec tant de passion.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin un reportage sur les travaux réalisés par nos employés communaux, et les comptes-rendus des conseils municipaux. Un grand merci à la commission qui travaille pour la réalisation du bulletin municipal. Merci aussi aux personnes qui contribuent à sa réussite en nous faisant parvenir des photos.

**A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les horaires de la Mairie vont évoluer pour plusieurs raisons. Compte-tenu d'une part de la faible fréquentation du samedi matin et d'autre part du fait que le courrier ne part plus les samedis, la Mairie et la Poste ne seront plus ouvertes ce jour-là. En revanche, vous trouverez les nouveaux horaires dans ce bulletin. Ces horaires permettent une heure d'ouverture supplémentaire au public dans la semaine.**

Enfin, je vous informe que Christian GAYTON, un de nos agents communaux, arrive à l'âge où il va faire valoir ces droits à la retraite et ce le 1<sup>er</sup> Février 2021. Il a travaillé pour nous, pour vous, avec toujours à l'esprit l'intérêt de la commune et de ses habitants. Je veux le remercier ici au nom de vous tous pour ces 30 années de « bons et loyaux services » et lui souhaiter une agréable retraite durant laquelle il pourra s'adonner à ses passions. En bref, « merci QUINOU » pour cette belle carrière au service de Cros de Géorand. Les élus ont décidé qu'il était nécessaire de pourvoir à son remplacement et une annonce est en cours pour un recrutement à partir du mois de Mars 2021.

Pour finir, je veux malgré la situation sanitaire difficile, vous souhaiter de bonnes et belles fêtes de fin d'année et vous présenter, au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour 2021, espérant en particulier un retour à la normale et une bonne santé. Très bonne année à vous tous !

Bonne lecture, avec l'hiver qui s'est installé et les premières neiges.

Sébastien PRADIER



#### ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

#### RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

#### CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, Cathy USALA, Jean-Marie TAULEIGNE, Denis BREYSSE, Christine CHAUCHE

#### PHOTO DE COUVERTURE

Denis BREYSSE « Barrage de La Palisse »

#### CONCEPTION

Bérengère GINOUX  
berengereginox@hotmail.fr

#### MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

#### IMPRESSION

Impression FOMBON  
www.imprimerie-fombon.com

#### TIRAGE

Décembre 2020  
300 exemplaires

**Samedi 20  
30 JANVIER à 11 h 21**

*Mes conseillers, moi-même, sommes heureux de vous convier à la cérémonie des vœux samedi 30 Janvier à 11h, dans le respect des gestes barrières. Les circonstances ne nous permettront pas de clore cette rencontre par un apéritif dînatoire. Espérons que ces efforts permettent de pouvoir nous réunir bientôt de façon conviviale.*

# Sommaire

- P.2 /** **ÉDITO**  
Le mot du Maire
- P.5 /** **VIE COMMUNALE**  
Travaux communaux
- P.8 /** **ACTUALITÉS MUNICIPALES**  
Compte-rendus des conseils municipaux
- P.12 /** **ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**  
La Bouquinerie Crouseilloune  
Assemblée Générale de l'ACCA.  
Le Pass'Région + pour les séniors.  
Le calendrier 2021 des Associations
- P.13 /** **PORTRAIT**  
Mathieu LAURENT, Conseiller municipal
- P.14 /** **ARRÊT SUR IMAGE**  
L'actualité de la commune
- P.18 /** **HISTOIRE**  
15 exploitations au fil du temps ...
- P.26 /** **SAVOIRS**  
Sudoku
- P.27 /** **SAVEURS**  
La recette de la mousse au chocolat de  
Bernadette BREYSSE
- P.28 /** **CONCOURS PHOTOS**  
« Jardins & Patrimoine » lauréats 2020

## ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

**MARION** Véronique  
**épouse JOURDAN**  
âgée de 54 ans  
le 1<sup>er</sup> Mai 2020

**CHESNAIS** Jean-Jacques  
âgé de 71 ans  
le 3 Juin 2020

**ASTIER** Alain  
âgé de 68 ans  
le 5 Août 2020



**Contrairement  
au printemps  
dernier,  
nos employés  
municipaux ont  
pu travailler lors  
de ce deuxième  
confinement !**



Nettoyage et débroussaillage des berges du Tauron.

Mise en place de filets pare-neige.



Mise en place de 3 500 piquets de neige, sur les routes communales.



Reprise du fossé sur le parking du Cimetière.



Adduction d'eau potable pour une nouvelle maison à La Palisse.



Aménagement d'un local pour le stockage des livres de la bibliothèque.

Déneigement des voies communales.



Installation des sapins et décorations de Noël.

# Les réunions du conseil municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

### Désignation des électeurs pour les élections sénatoriales

Pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre, le conseil municipal désigne les délégués et suppléants qui procéderont à l'élection des sénateurs pour la commune de Cros de Géorand.

Délégué titulaire :

*Sébastien PRADIER*

Délégué suppléant 1 :

*Jean Marie TAULEIGNE*

Délégué suppléant 2 :

*Catherine USALA*

Délégué suppléant 3 :

*David TEYSSIER*

### Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal procède au renouvellement de la commission communale des impôts directs en proposant 24 noms de personnes imposées aux différentes taxes locales (TF-TH-CFE). La direction des services fiscaux retiendra sur cette liste 6 titulaires et 6 suppléants.

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur de nouvelles évaluations de locaux

d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle peut être appelée à donner son avis sur les changements de destination.

### Attribution du marché de voirie

Un accord-cadre pour la réalisation des travaux de voiries communales lancé en février 2020 regroupe 11 communes dans la zone Montagne Nord : Le Béage, Issanlas, Issarlès, Le Lac d'Issarlès, Lachapelle-Grailhouse, Mazan l'Abbaye, Le Roux, Saint Cirgues en Montagne, Sainte Eulalie, Sagnes et Goudoulet et Cros de Géorand.

La commission d'appel d'offres s'est tenue en mairie de Cros de Géorand. Parmi les quatre offres, l'entreprise SATP est retenue pour un montant de travaux s'élevant à : 788 598 € HT.

### Demande de subvention pour la fête du 15 Août 2020

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à solliciter l'aide financière du département dans le cadre du fonds d'intérêt local FIL.

- Spectacle et animation : 2 950 €
- Affiches et promotion : 300 €
- Accessoires fête : 2 218 €
- Repas bénévoles et artistes : 750 €
- SACEM : 300 €

**Total dépenses : 6 518 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention FIL : 1 000€
- Fonds propres : 5 518 €

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

### Désignation d'un délégué AGEDI

Le syndicat AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique) a pour objet de mutualiser les coûts liés à l'informatisation.

Un délégué représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. David TEYSSIER comme délégué.

### Désignation d'un délégué à la commission communale de révision des listes électorales.

Suite au renouvellement des élus après les élections du 15 mars 2020, il y a lieu de mettre en place une nouvelle commission communale de contrôle des listes électorales. Cette commission présidée par M. le Maire doit être constituée d'un conseiller municipal, d'un représentant de l'administration désigné et d'un représentant du tribunal.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal désigne à l'unanimité Pascal LAURENT, conseiller municipal, pour siéger au sein de la commission communale de contrôle des listes électorales.

### Demande de fonds de concours exceptionnel Année 2020 auprès de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de l'équilibre des interventions financières dans les territoires, il est prévu pour les années 2020 et 2021 qu'un fonds de concours soit versé aux communes qui faisaient partie de l'ancienne Communauté de Communes des Sources

*Déplacement du chapiteau prêté par la Communauté de Communes.*





de la Loire en compensation :

- d'une part de la prise de compétence SDE pour la Communauté de Communes Entre Loire et Allier,
  - d'autre part pour la compétence Voirie pour la Communauté de Commune Cévennes et Montagne.
- Ceci a été négocié lors de la fusion des Communautés de Communes.

M. le Maire rappelle les conditions d'attribution et les principes de versement de ces fonds de concours qui doivent financer obligatoirement de l'investissement à hauteur de 50% maximum et propose pour l'année 2020 d'établir la demande concernant les travaux effectués sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à mener l'ensemble des démarches pour solliciter le versement du fonds de concours exceptionnel de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche pour un montant de 21 505,79 €.

Le montant des dépenses sur la voirie s'élève à 60 987,80 € HT  
Le fonds de concours s'élève à 21 505,79 € HT

*Le reste à charge financé par la commune est de 39 481,01 € HT*

### Travaux ONF sur le secteur du Montfol

Après présentation du projet d'aménagement du Montfol pour l'exploitation des bois communaux soumis au régime forestier sur le secteur du Montfol et du Seponet par les techniciens ONF, il est nécessaire dans un premier temps de réaliser des travaux pour la recherche des limites foncières et de matérialiser ces limites.

L'ONF a présenté deux devis :

- Recherche et matérialisation de limites « Seponet et Montfol » entre les communes de Cros de Géorand et Le Béage pour un montant de 4 870,19 € HT
- Recherche et matérialisation de limites « Montfol » entre les com-

munes de Cros de Géorand et Sainte Eulalie pour un montant de 8 234,63 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces devis et autorise M. le Maire à entreprendre ces travaux de délimitation.

Ces travaux permettront :

- De délimiter et marquer la parcelle N°C01 d'une surface de 22 ha 05 a 10 ca au lieu dit « Fazendes » dont la commune est propriétaire et qui se trouve sur la commune de Sainte Eulalie.
- De définir et matérialiser la limite réelle entre la commune de Cros de Géorand et celle du Béage.

Les moyens actuels utilisés de géocalisation sont performants et permettent de définir, sur ces secteurs difficiles d'accès, les limites avec précision.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2020

### Astreintes de déneigement pour l'hiver 2020-2021

Chaque hiver des astreintes sont mises en place pour permettre aux employés communaux d'assurer le déneigement pendant les week-ends et les jours fériés. Pour l'hiver 2020-2021 sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal valide les astreintes du 5 décembre 2020 au 4 avril 2021.

Les agents techniques communaux travailleront un week-end non l'autre et seront rémunérés sur la base du tarif des astreintes en vigueur.

### Conventions de déneigement

La commune possède à ce jour, trois conventions de déneigement avec :

- l'entreprise SARL REYNAUD-CHABANIS,
- l'entreprise SARL LÉVÊQUE

- la commune Le Lac d'Issarlès.

Ces conventions sont arrivées à échéance. M. le Maire propose au conseil municipal les nouveaux projets de conventions qui seront signés pour une durée de un an.

Le contrat avec l'entreprise SARL LÉVÊQUE prévoit la location de deux chasse-neige et d'une fraiseuse qui sont entreposés à l'année dans les garages communaux. Les engins de déneigement sont mis à disposition sans chauffeur pour être utilisés par les employés communaux.

La convention avec l'entreprise SARL REYNAUD-CHABANIS prévoit des zones de déneigement sur le secteur nord de la commune. Elle réalise le déneigement en fournissant le matériel avec chauffeur.

La convention avec la commune Le Lac d'Issarlès concerne le déneigement de la route d'accès au Poyet. Cette convention est signée pour trois années et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les conventions de déneigement avec les SARL CHABANIS et LÉVÊQUE.

### Sortie d'adhésion au SIVOM

La commune de Cros de Géorand est adhérente au SIVOM de la Haute Vallée de la Loire depuis 1983. Ce syndicat intercommunal à vocation multiples avait plusieurs compétences à savoir :

- le traitement des ordures ménagères,
- l'adhésion à des syndicats,
- les travaux d'eau potable, ...

Avec la création des Communautés de Communes, maintenant « Montagne d'Ardèche » de nombreuses compétences ont été transférées et, à ce jour le SIVOM ne gère plus que les travaux d'eau potable.

Considérant que le SIVOM ne gère plus qu'une compétence et que cette compétence (travaux de l'eau) peut être gérée par la commune.

## ACTUALITÉ MUNICIPALE

Considérant que le coût de l'adhésion à ce syndicat pour la commune de Cros de Géorand est important. Il est calculé en fonction du potentiel fiscal et correspond à 6 148,60 € pour 2020 soit 2,6% de nos dépenses de fonctionnement.

Considérant que la loi a confirmé que la compétence « Eau et assainissement » reste une compétence communale jusqu'en 2026.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité la sortie du SIVOM au 31 décembre 2020.

### Délégation au Maire pour réaliser les actes administratifs

La commune de Cros de Géorand a engagé depuis plusieurs années la régularisation de la voirie communale. Cela nécessite des accords avec des particuliers et de procéder ensuite à des actes administratifs entre la commune et les propriétaires concernés par ces régularisations.

De nombreuses voies communales sont concernées. M. le Maire sollicite le conseil municipal pour pouvoir engager ces régularisations par des actes en la forme administrative.

La complexité que requiert la rédaction d'un acte en la forme administrative nécessite l'intervention de prestataires spécialisés. Après avoir consulté plusieurs prestataires M. le Maire propose au conseil municipal que ces actes soient réalisés soit par le cabinet ACTIF et/ou Mme RICHARD Muriel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. PRADIER Sébastien, Maire, à passer des actes en la forme administrative avec les propriétaires concernés par la régularisation d'emprise de voirie communale sur leurs terrains. Actes au préalable rédigés par le cabinet ACTIF ou par Mme RICHARD.

- D'autoriser M. TAULEIGNE Jean-Marie, adjoint au Maire, qui aura pouvoir de signature pour représenter la commune de Cros de Géorand dans les actes sous forme administrative à venir.

### Mise à disposition d'une Maison et terrains de propriété EDF

EDF propose de mettre à disposition de la commune de Cros de Géorand une maison et des terrains leur appartenant qui se trouvent au hameau de La Palisse, parcelles cadastrées AS145 et AS146.

Il s'agit de la maison ayant appartenu à M. et Mme GINEYS Jean et Mar-



Le lavoir du hameau de La Palisse actuellement.

celle. Cette maison a été achetée par EDF car le rez-de-chaussée se trouve dans une zone à risque d'inondation en cas de crue millénale et, son rez-de-jardin doit rester inhabitable.

M. le Maire a pris contact avec EDF pour établir une convention de mise à disposition des biens en vue de pouvoir y réaliser un aménagement touristique.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à signer cette convention et autorise M. le Maire à négocier les termes de la convention et à la signer.



La Maison « GINEYS ».

### Convention avec le SDEA

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle offre d'assistance technique aux collectivités en matière de voirie communale est assurée par le Département via le SDEA. Il rappelle que la commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat. La mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'oeuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Cette offre forfaitisée est de 2,50 € HT par habitant et par an.

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale.

L'adhésion est de 357,50 € HT pour la

commune de Cros de Géorand.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA
- d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### Achat de la maison « MOULIN »

Le projet communal défendu par M. le Maire et toute son équipe lors des élections passe par la création d'un commerce de proximité (bar, restaurant, chambres d'hôtes, petite épicerie).

La commission spéciale qui travaille sur ce dossier a réfléchi à plusieurs possibilités sur le village de Cros de Géorand.

Considérant que le commerce doit se situer dans le centre du village, que la commune ne possède pas de parcelles constructibles dans le village pour réaliser un bâtiment neuf, la commission propose l'achat de la «Maison MOULIN» qui est très bien placée.

Après discussion et visite du bien le prix de vente établi par les vendeurs est fixé à 85 000 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'achat du bien au montant proposé.

### Consultation maîtrise d'œuvre pour le projet « COMMERCE »

La commune validant l'achat de la « Maison MOULIN » au centre du village pour y accueillir le projet de commerce à savoir « bar, restaurant, chambres d'hôtes, petite épicerie », M. le Maire fait part au conseil municipal des échéances prochaines concernant les démarches pour les demandes de subventions.

Afin d'avancer sur ce projet, il est nécessaire de consulter et de sélectionner un Maître d'œuvre qui aura en charge la conception du projet, la réalisation des documents pour les demandes de subventions, la réalisation des documents de consultations des entreprises, et le suivi des travaux.

Sur présentation du cahier des charges, le conseil municipal, autorise M. le Maire à engager les démarches de consultation et de sélection du Maître d'œuvre.

### **Demande de subvention à la Région Projet d'aménagement centre village La Palisse**

La commune a lancé en 2008 une consultation de Maître d'œuvre concernant le projet d'aménagement des rives du lac, d'aménagement des abords des routes départementales du village, de l'aménagement du centre du village, et de l'aménagement du bâtiment « Ecole de La Palisse ». Les deux premiers projets étant réalisés, des esquisses ont été proposées pour l'aménagement du centre du village.

La commune ayant la possibilité de récupérer par convention avec EDF la « Maison Gineys », il a été demandé au cabinet Osmose Paysage de concevoir un projet d'une « Halle, abri randonneur » en rez-de-chaussée, et d'un aménagement d'une zone de détente en bord du lac. Le projet et son coût s'élevant à 239 528,63 € HT sont présentés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide l'esquisse présentée et autorise M. le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son « Plan de relance » et à solliciter l'ensemble des financeurs au taux maximal possible.

### **Délégué CLECT « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées »**

Chaque commune de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche doit désigner son représentant au sein de la commission. Ce qui porte cette commission à 28 membres avec 1 membre par commune.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sébastien PRADIER, Maire de la commune pour représenter notre commune au sein de la CLECT.

### **Eclairage public au lieu dit «Clavel»**

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'installer un éclairage public au lieu dit Clavel ou M. Jean-Marie ASTIER a maintenant

sa résidence principale.

Le conseil municipal valide la proposition d'étude du SDE07 dont le montant est de 693,25 € sachant que la prise en charge par le SDE07 est de 485,28 € avec un reste à charge de 346,63 € pour la commune.

A noter que sur la commune seules les résidences principales peuvent bénéficier de l'éclairage public.

### **Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Cirques en Montagne**

M. le Maire a participé à une réunion d'information organisée par la commune de St Cirques en Montagne le vendredi 4 septembre 2020 où les élus de St Cirques ont présenté les comptes de l'école publique depuis son ouverture en 2014. Toutes les communes de la montagne ardéchoise partenaires étaient conviées.

La loi fixe l'obligation aux communes de verser un montant minimum qui correspond à la moyenne départementale qui s'élève en Ardèche à 531 €. Le conseil municipal valide la proposition de verser à l'école publique la somme de 531 € pour l'année scolaire 2019-2020, pour chacun des 3 enfants scolarisés.

### **Modification des horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale**

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour modifier les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie et de l'agence postale en proposant la fermeture des bureaux le samedi matin ouverts actuellement 2 h. Il propose de déplacer ces 2 heures

d'ouverture dans la semaine et d'augmenter d'1 heure les horaires d'accueil au public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer les horaires d'ouverture suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

**Ouverture du secrétariat de Mairie et de l'agence postale :**

**Du lundi au vendredi tous les matins, de 8h00 à 12h00.**

**Le lundi et jeudi après-midi, de 14h00 à 17h00.**

### **Tarif de location des terrains agricole et taxe de pâturage 2021**

Sur l'année 2021, le conseil municipal valide les tarifs de location des terrains agricoles et la taxe de pâturage. Pas d'augmentation pour 2021.

Les tarifs validés mis en place sont les suivants :

- 35 € l'hectare pour les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation se trouve sur la commune

- 35 € l'hectare majoré d'un coefficient de 1.5 pour les exploitants agricoles dont le siège social de l'exploitation n'est pas situé sur la commune.

Ces tarifs impactent la taxe de pâturage à l'hectare, les baux ruraux et les conventions pluriannuelles à l'hectare.

*La surface totale mise en location par la commune est de 129,48 ha.*

La Maison « MOULIN », lieu du futur commerce.



# Assemblées générales

## La Bouquinerie Crouseilloune

L'association pour la gestion et l'animation de la bibliothèque municipale a réalisé son assemblée générale à distance.



Le fonds propre de la bibliothèque compte 1 721 livres et revues. 25 lecteurs abonnés fidèles fréquentent la bibliothèque. Le bureau élu se compose de : Président, Alban PRADIER, Secrétaire Chantal GINEYS et Trésorière Cécile PRADIER. Il a

été décidé de renouveler les abonnements aux revues et d'acquiescer le nouveau roman de Nicole TARDY, « Un héritier pour Domeyrat ». Eric GOUVERNET est remercié pour avoir aimablement offert son livre « Blessure d'âme d'un soldat du feu ».

Les 52 clichés de l'exposition « Patrimoine et Jardins » seront visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque et l'association propose un nouveau défi aux photographes.

## La Saint Hubert des Hautes Terres

L'association communale de chasse agréée ACCA a tenu une assemblée générale extraordinaire le samedi 24 octobre. A l'issue de la réunion Loïc PLANTIN est élu Président de l'association et remplace Jean Marie TAULEIGNE qui a occupé ce poste pendant de nombreuses années.



L'ensemble des chasseurs ont renouvelé leurs remerciements à Jean Marie TAULEIGNE pour son investissement au sein de l'association, sa constance et son sérieux.

# Le Pass Région +

## Un effort de solidarité avec nos aînés.

En cette fin d'année et pendant les premiers jours de l'année 2021, la Région enverra par voie postale, le **Pass Région +** à tous les retraités d'Auvergne Rhône-Alpes.

La carte permettra d'accéder à :

- **10 € d'avantage livre** dans 275 librairies (dont les librairies d'Aubenais, de Privas, du Puy, ...)



- **2 places de cinéma** pour 14 € dans les 163 cinémas partenaires (au plus près Vals-les-Bains, Aubenas, le Puy, ...)

- **20 € de chèque tourisme** dans 21 sites touristiques emblématiques (en Ardèche Aven d'Ornagnac et Grotte Chauvet).

- **20 € de bons d'achat** sur les transports régionaux.

*Pour les personnes ayant plus de 80 ans, la carte sera fournie uniquement sur demande.*



## CALENDRIER 2021 DES ASSOCIATIONS

*Changement possible du fait du COVID-19*

### LA TRUITE CAPRICIEUSE

L'AAPPMA Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques tiendra son assemblée générale courant février.

Date d'ouverture de la pêche le samedi 13 mars,

Le traditionnel casse croûte offert à tous les pêcheurs, familles et amis est prévu le samedi 3 avril la veille de Pâques au lac de La Palisse.

Déversements de truites dans les 2 plans d'eau prévus 1 par mois : mars, avril, mai, juin, juillet.

Pour plus d'informations retrouver l'association sur <https://www.latruitecapricieuse.com/>

[www.latruitecapricieuse.com/](https://www.latruitecapricieuse.com/)

### LE COMITÉ DES JEUNES

Tout est mis en attente suite au COVID 19.

### LE CLUB DE GÉORAND

L'assemblée générale se tiendra courant mars.



# Le rôle du conseiller municipal

## Mais qui es-tu Mathieu ?

Mathieu LAURENT, Conseiller municipal, je suis né le 5 juin 1987 j'ai donc 33 ans. Je vis en couple et j'ai deux petites filles, de 7 et 3 ans. Je travaille chez PROJISOLE, je suis chef d'agence depuis bientôt 3 ans. C'est une entreprise dans le domaine du bâtiment qui fait essentiellement de l'étanchéité et du bardage.

## Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

J'y suis né. J'y ai passé toute mon enfance et une bonne partie de ma vie. Et même si j'ai étudié loin du village et que maintenant ma vie professionnelle est à Valaurie, non loin de Montélimar, j'ai mes racines au Cros et j'y reviens régulièrement, enfin le plus souvent possible !

## Quels ont été tes engagements ?

Le Comité des Jeunes ! Pendant 12 ans dont 7 ans en tant que président. Ça a été l'occasion, grâce à nos animations, de faire se rencontrer les habitants du Cros toutes générations confondues.

## Quelles connaissances as-tu de la commune de Cros de Géorand ?

Les personnes !!!!! Leur esprit convivial et d'entre-aide. Et puis ma mère m'a montré le chemin. Elle s'est impliquée dans la vie communale très jeune, bien avant ma naissance. Tous les Crouseillous connaissent son engagement.

## Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

Je me suis beaucoup investi en

milieu associatif. Chacun connaît le rôle incomparable des associations au sein de notre société alors tout naturellement la commune était une autre forme d'engagement et je souhaitais me ré-engager pour le Cros.

## Comment envisages-tu ton rôle d'élu dans les 6 ans à venir ?

Je pense que ma plus-value dans l'équipe peut être située dans deux domaines, à savoir mon esprit de collaboration et ma connaissance du monde de l'entreprise. Je participe d'ailleurs à plusieurs commissions :

- Appel d'offres
- Associations
- Fêtes
- Nouveau commerce

## Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

La fête du 15 Août, très importante pour tous ici, et qui était un peu spéciale cette année. Mais ce challenge a été récompensé par la participation de nombreux habitants heureux de se retrouver malgré la mise en place des gestes barrières que tout le monde a respecté. Nous étions très contents du travail accompli pour le bonheur de tous !

## Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros de Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

La convivialité, donc encore une fois le secteur associatif ! Et bien sûr des aménagements pour la commune dont le projet de commerce.

## Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

Maintenir la vie au cœur du village ! D'où la future création d'un commerce, à la fois bistrot, restaurant (avec des chambres d'hôtes) et une petite épicerie pour que chacun puisse s'y retrouver. Les gens du village mais aussi les touristes de passage afin qu'ils puissent découvrir ce petit coin de paradis ...

## Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

Soit travailleur, soit sympa et convivial comme les habitants du Cros et tout se passera bien ! Les associations entretiennent les réseaux de relations au sein de la commune, elles favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective, elles contribuent à faire du village un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riche de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

**J'ai aimé faire partie du Comité des Jeunes de Cros de Géorand ! Nous avons souvent aimé animer ce village ! Le milieu associatif nous aide à nous donner le sentiment d'appartenir, nous les jeunes, vivant souvent ailleurs la semaine, à la vie de la localité. Le Comité des Jeunes contribue de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans le village.**

# L'actualité de la commune



État d'avancement des travaux du centre de secours début Décembre.



## 24 Juillet 2020

Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la caserne de St Cirques en Montagne : Karine ACCASSAT entourée des Maires de Cros de Géorand et de Mazan l'Abbaye, les deux communes pour lesquelles sur certains secteurs la caserne de St Cirques intervient en premier appel.



Dany LARY, membre de cette joyeuse équipée, transmet sa bonne humeur.

## 28 Juillet 2020

M. le Maire et les habitants accueillent 17 membres du club des 3A (Amateurs Automobiles Anciennes) pour une halte rafraîchissante près du lavoir.





## 15 Août 2020

Des retrouvailles un peu spéciales, mais ces festivités ont été un havre de paix, une trêve joyeuse avec le maintien des gestes barrières. Et cela est avant tout le fruit de l'amitié crouseilloune, élus, habitants et associations, moteur incontournable pour faire vivre le village. Une fête conviviale, telle que nous les apprécions et encore plus cette année.



## 3 Septembre 2020

Olivier PEVERELLI, Maire de Le Teil remercie la commune de Cros de Géorand pour son don de 300 € dans le cadre du séisme du 11 Novembre 2019.

## 4 Septembre 2020

Visite des maires des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de St Cirques.



## 11 Septembre 2020

Visite de la Centrale EDF de Montpezat avec Marie-France FABREGES, Maire de Montpezat et Florian MEJEAN, 1<sup>er</sup> adjoint (absent sur la photo), en présence de Fabrice BRUN, de Sébastien RIVÂT Directeur de la centrale de Montpezat, et d'Olivier TIMOTHÉE, Directeur EDF Hydraulique Loire Ardèche.



## 13 Septembre 2020

Voitures anciennes : à l'initiative de Didier MOULIN la commune a reçu l'association 07 Auto Rétro Club de Vals les Bains pour une pause "Petit Déjeuner" sur la place du village et devant la boucherie MOULIN.

Une belle initiative pour promouvoir notre commune et prolonger la saison estivale.



## 27 Septembre 2020

Nouveaux sénateurs ardéchois : Mathieu DARNAUD et Anne VENTALON sont élus dès le premier tour sénateurs de l'Ardèche pour les 6 années à venir. Leurs suppléants sont Sandrine GENEST et Olivier AMRANE.

Sur la photo Jacques GENEST, Sénateur du mandat précédent qui a choisi de ne se consacrer qu'à sa commune de Coucouron.

## 30 Septembre 2020

Visite des conseillers départementaux Bernadette ROCHE et Jérôme DALVERNY, venus faire la connaissance des nouveaux élus de la commune.



## 13 Octobre 2020

Dominique ALLIX, Maire de Lachamp-Raphaël, nouveau Président du PNR et Cathy USALA élue vice-présidente déléguée à la Biodiversité et aux Patrimoines naturels et référente pour le Pays du Mézenc Loire Meygal.

## 11 Novembre 2020

Dans le respect des règles instaurées pour cette commémoration 2020, Sébastien PRADIER, très attaché au devoir de mémoire, a réuni autour de lui, quatre de ses conseillers.

Après avoir solennellement posé une gerbe au monument aux Morts. Le Maire a lu le message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées avec recueillement. Mme Geneviève DARRIEUSSECQ souligne dans son discours l'importance de cette commémoration : « Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements du passé et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous vous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha ».

Les noms des 87 crouseillous « Morts pour la France » ont été égrenés. Une minute de recueillement a clôturé cet hommage.



## 28 Novembre 2020

Réouverture de la bibliothèque, tous les samedis de 10h30 à 11h30.

# 15 exploitations au fil du temps...



## LA FERME DU BOUT Jean Paul BEQUE

**Cros de Géorand peut s'enorgueillir de compter 15 exploitations agricoles, lesquelles représentent 22 actifs et leurs familles vivant sur notre commune.**

**Ces professionnels façonnent nos paysages au quotidien et produisent l'essentiel, c'est-à-dire notre alimentation.**

**Pour reprendre une maxime de la chambre d'agriculture, ils sont « créateurs de saveurs et de paysages ».**

**15 exploitations qui ont pris le temps de nous accueillir pour cet article.**

En 2020, un agriculteur français a en moyenne 52 ans (11 ans de plus que l'âge moyen des actifs dans d'autres secteurs).

En 2016, on comptait un peu moins de 440 000 exploitations agricoles, soit 11% de moins qu'en 2010.

Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. Une exploitation dispose en moyenne de 63 hectares.

La baisse du nombre d'exploitation est plus marquée pour les filières d'élevage.

Avec presque trois millions d'hectares de surfaces agricoles utilisées, l'agriculture est un secteur majeur de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces zones de montagne font de notre région la première prairie permanente du pays.

En 2010, l'Ardèche comptait 4 713 exploitations.

Pourquoi « le Bout » ? Certainement qu'il n'y avait plus rien après. La dernière ferme sur ce chemin !

Jean-Paul Beque à 60 ans. « A 5 ans déjà, je voulais être agriculteur. Les enseignants projetaient pour moi une carrière de mécanicien car j'avais de bons résultats en math. Je n'ai jamais regretté mes choix. J'aime mon métier, même s'il est très prenant ».

C'est la famille de sa maman qui achète la ferme (dans les années 50), quittant Aillot au moment de la construction du barrage de La Palisse. Après avoir travaillé plus de 3 ans à la scierie Charre à St-Cirgues, il reprend la ferme derrière ses parents en août 1981. Jean-Paul se souvient d'un hiver particulièrement rude, peu de temps après son installation. La route n'avait pas été ouverte pendant trois semaines consécutives. Comment stocker le lait ? Une fabrication de tommes n'écoulait pas tout. Au bout de trois semaines, le facteur parvient jusqu'à la ferme et dépose 10 journaux d'un coup !

A cette époque il mène un troupeau de 10/12 laitières avec un quota de 3000 l. Petit à petit, il acquiert et débroussaille des parcelles, il bénéficie des aides du Centre Intercommunal des Jeunes Agriculteurs pour encourager le débroussaillage sur la montagne. Aujourd'hui, Jean-Paul entretient 78 ha (d'un seul tenant) avec un seul poste électrificateur. Dans les années 90, il agrandit l'étable et construit une nouvelle grange pour stocker le foin et abriter le matériel. « L'arrivée des roundballers a bouleversé l'organisation du travail. Auparavant il fallait de la main d'œuvre au moment des foins, nous faisons appel à la fa-

mille, frères et sœurs, cousins, ... C'était l'occasion de retrouvailles et de bons gueuletons ».

Depuis 2005 Jean-Paul vit en couple avec Nathalie partageant tout, exploitation, restaurant, camping, ... En 2007, il suit une formation pour réaliser de l'accueil à la ferme recevant régulièrement des scolaires, élèves de CE et CM et même des petits de maternels. « Quel plaisir de voir ces petits bouts de chou époustoufflés par la taille des bêtes ». Des enfants venant de la ville : Aubenas, Vals, Bourg-St-Andéol, Privas, ...

Jean-Paul s'est aussi beaucoup investi pour la vie du village. Il a réalisé 5 mandats successifs de conseiller municipal et s'est vu confier le suivi des coupes de bois, de l'entretien des chemins, du déneigement, ... Durant 35 ans, il a eu à cœur de s'engager pour le bien de tous.

Aujourd'hui, il mène un troupeau de 25 montbéliardes et livre 150 000 l/an à la laiterie Carrier. Les 20 petits veaux de l'année sont vendus à l'âge d'un mois, il ne fait plus de génisses grasses pour la période de Pâques comme auparavant. L'élevage de vaches laitières demande une grande assiduité. Heureusement, le service de remplacement Lou Chapelas permet de prendre quelques jours de congés.

Mais Jean-Paul prépare sa retraite et tend à réduire l'activité. Les femelles termineront leur carrière soit en génisse grasse, soit pour être inséminées en charolais. La production de lait s'éteindra, ce qui permettra un départ à la retraite en 2022.

## LA FERME DE CHANTE GRENOUILLE Philippe & Pascal LAURENT

A 100 m de Rognon, Chante Grenouille tient son joli nom de son implantation près d'une zone humide d'où s'échappent les chants des rainettes, crapauds et autres batraciens.

Philippe LAURENT est célibataire, il a 53 ans. Son frère Pascal a tout juste 50 ans. Il vit avec son épouse Nathalie et ses 2 enfants Manon, 17 ans et Rémi 14 ans.

La ferme appartenait à Raymond MARTIN. Les parents de Philippe et Pascal l'ont achetée en 1966. Il y a 54 ans. Ils exploitaient alors 20 ha pour conduire un troupeau de vaches comprenant des laitières et des allaitantes. Il y avait aussi quelques brebis. A cette époque, travaillaient encore à la ferme une paire de bœufs et des chevaux comtois. Le premier tracteur est arrivé en 1970. Un petit modèle Renault d'occasion de 30CV, acquis au garage Moulin de Sainte-Eulalie. On réalisait des feniers dans les prés de fauche jusqu'en 1975, date à laquelle les petites bottes sont apparues pour la première fois

à Chante Grenouille. La famille LAURENT fait partie des premières fermes à livrer du lait à la laiterie Carrier. Avant 1966, le lait partait en Haute-Loire. Petit à petit, les parents ont conforté l'entreprise. Ce qui fait qu'au moment de la transmission à leurs deux fils, en 1996, la ferme comptait 86 ha. Philippe et Pascal ont développé le troupeau jusqu'à atteindre aujourd'hui un cheptel de 75 mères réparties en 35 laitières et 40 allaitantes. En 2000, ils relèvent le défi de passer en Agriculture Biologique. Ils s'adaptent au cahier des charges et recherchent les débouchés en bio. Cela s'est fait au cours du temps grâce à un renouveau des bâtiments et l'amour du métier. Pascal se souvient des hivers particulièrement rudes de 2000 à 2005, durant lesquels il rejoignait chaque jour la ferme depuis le village du Béage. Enfin en Décembre 2005, Nathalie et Pascal emménagent à



Chante Grenouille. Garder le bon sens paysan et une solide connaissance de ses bêtes, tel est la philosophie des deux frères. Aujourd'hui, ils produisent 100 tonnes de lait par an pour la laiterie Carrier. Mais aussi des petits veaux Limousins qui font le bonheur des bouchers des environs. Les génisses grasses sont vendues à Aubenas. L'exploitation est sereine et bien maîtrisée avec 166 ha à entretenir pour deux exploitants. Une interrogation pour le futur proche est le durcissement possible de la réglementation bio concernant la stabulation des animaux.

Et si on regarde plus loin, se profile à l'horizon l'intérêt naissant du jeune Rémi pour poursuivre l'aventure.



## LA FERME DE JAVELLE Frédéric CHAZALON

celles. On baratte le lait pour produire du beurre qui est déposé à la ferme voisine de Crapaud pour la revente. Le frère de la grand-mère vient aider à la ferme au décès de son époux en 1949. Dans les années 60, ils s'équipent d'une

« *que ça tourne !* ». L'exploitation livre le lait de ses 15 vaches montbéliardes à la laiterie Carrier. En 2000, ils ont l'opportunité de pouvoir acquérir quelques parcelles de plus. Frédéric s'investit plus sur la ferme et envisage une reprise, il s'installe en 2003, mais par sécurité garde son emploi à l'extérieur jusqu'en 2009. Ce revenu complémentaire permet de réaliser des investissements sur la ferme. En 2006, Frédéric opte pour la conduite d'un troupeau de 15 vaches allaitantes, des aubrac. Aujourd'hui, sur 50 ha, il mène un troupeau constitué de 20 mères, plus les veaux et les génisses. Chaque année, il vend 6 à 8 génisses en Fin Gras du Mézenc et une dizaine de brouards à côté.

Javelle est un terme d'agriculture. Ce nom désigne les poignées de blé scié, qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes. Il est fort probable qu'au moyen âge, on cultivait à cet endroit des céréales, blé, seigle, orge.

Frédéric CHAZALON est célibataire, il a 49 ans. Ginette sa maman vit à Sainte-Eulalie, mais elle est encore bien présente. La ferme, dans la famille depuis trois générations, a été acquise dans les années 40. Il y a alors peu de vaches, quelques chèvres, un cochon sur 20 ha de par-

gène MOULIN ramasse le lait pour une coopérative. Frédéric formé à la mécanique travaille sur Aubenas pendant plus de 2 ans, mais la montagne lui manque. Il revient au pays. L'entreprise Terreau CHARRE de Sainte-Eulalie lui propose des missions de livraison, Laurent GANDON aussi. La ferme est trop petite pour envisager une reprise viable, mais pour autant, toute la famille met la main à la pâte pour épauler la grand-mère. « *C'est ma grand-mère qui m'a appris mon métier de paysan* ». En 1994, Frédéric augmente le troupeau de quelques têtes « pour

« *J'éprouve un véritable plaisir à être mon propre patron, même si au moment des vèlages je fais sonner mon réveil à 2h du matin pour être opérationnel. J'organise les tâches à accomplir et je gère mon quotidien. J'aime vivre sur la montagne. J'apprécie de rencontrer mes collègues pour discuter. Et puis, on se donne des coups de main, on a le souci des autres.* »



## LA FERME DE MALBASTIT Véronique & Michel JOURDAN

Il semblerait que les maçons se soient fait rabrouer pour des malfaçons. La maison en aurait gardé mémoire avec ce nom de Malbastit.

Michel JOURDAN a 52 ans, son épouse Véronique avait 54 ans lorsqu'elle nous a quitté le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Malbastit appartenait à la famille OLLIER. Le grand-père de Michel a conduit cette ferme de 1948 à 1972, puis son père a repris le fermage jusqu'à sa retraite. A cette époque il y a des vaches, laitières et allaitantes, quelques brebis. Michel travaille dans les travaux publics et Véronique, dans la restauration. Ils ont tous les deux le désir de s'installer et visitent des exploitations. En 1993, Malbastit est en vente, ils décident

d'acheter. Michel devient chef d'exploitation et Véronique conjointe collaboratrice. Le couple est très soudé. Ils sont motivés pour dégager deux revenus de leur activité. Ils réalisent dès le début d'importants travaux : réfection de la toiture, installation d'un évacuateur, planchers neufs pour la grange, le tout en auto-construction. Dans le même temps, ils assurent la conduite de l'exploitation, la traite, ... En 1995, leurs investissements s'orientent pour répondre à la demande de lait de l'association laitière Roche-Carrier-Rissoan sur un projet de fromage Goudoulet (projet qui échouera). Ils installent un transfert. En 2002, ils construisent une nouvelle grange. Ils produiront du lait jusqu'en 2008. De 2007 à 2009, ils mettent toute leur énergie à la construction d'une nouvelle habitation en bordure de la RD122. Ce sont des bâtisseurs dans l'âme. Ils opèrent aussi une transition de l'exploitation afin de conduire sur 100 ha des vaches allaitantes avec 40 mères de race pure limousine. Le Fin Gras du Mézenc correspond à leur conception du travail et offre une bonne valorisa-

tion, ils adhèrent en 2008. Ils sont sur la même longueur d'onde et s'engagent avec conviction pour soutenir cette AOP. Michel n'hésite pas à livrer jusqu'à Ruoms. Il parle de son métier avec cœur et acquiert sans difficulté la confiance des bouchers du sud Ardèche. Michel sera vice-président du Fin Gras du Mézenc pendant 10 ans. En 2011 les règles agricoles évoluent et Véronique peut enfin atteindre un statut égal à celui de son époux. Le couple crée le GAEC de l'Alliance, symbole fort de reconnaissance du travail réalisé par Véronique, mais aussi de la réalité d'une équipe. C'est bien une équipe dynamique qui est parvenue à faire de Malbastit ce qu'elle est aujourd'hui : une exploitation sereine.

Michel contemple le chemin parcouru avec Véronique sans qui tout cela ne serait pas. Aujourd'hui il y a les enfants : leur fils, Aurélien, s'est finalement installé aux Estables et élève des vaches allaitantes. Il adhère au Fin Gras du Mézenc, leur fille Cindy vit au Puy-en-Velay.

## LA FERME DU MERLE Alexia & Jean Paul ARCIS

La ferme du Merle acquise en 1906 est dans la famille ARCIS depuis quatre générations.

Jean-Paul ARCIS a 50 ans et son épouse Alexia 49 ans. L'exploitation, reprise en 1994 est au nom de Jean-Paul et Alexia est conjointe-collaboratrice. Ils ont deux enfants, Hippolyte et Agathe qui ont respectivement 23 et 20 ans.

Ils ont débuté avec 24 laitières, un effectif stable. Et il y a toujours eu quelques chèvres pour le plaisir. Le lait est ramassé par la laiterie Carrier. Depuis 2000, les vaches sont en stabulation libre. Cette nouvelle organisation a été permise par la construction d'un nouveau bâtiment, mais aussi en écornant les animaux pour éviter qu'ils se blessent. Les génisses plus impétueuses, restent à l'attache parce qu'elles sont logées dans l'ancienne étable. La ferme entretient 87 ha (en propriété et en location). En 2001, la laiterie Carrier incite les producteurs de lait à passer en bio. Le Merle joue le jeu. A l'heure actuelle, ils fournissent 110 000 l de lait bio/an.

Alexia se souvient de l'automne 2012. A l'étable 9 paires de jumeaux voient le jour. 18 veaux d'un coup ! Une prolificité inhabituelle qui demande une nouvelle organisation pour accueillir le double de ce qui était prévu. En voyant tous ces petits, le véto s'interroge lui aussi : en 2011 une sécheresse sévère et par suite un manque de fourrage, amènent les éleveurs à compléter la ration avec de la luzerne. Et ?... La luzerne provoque une sur-ovulation !!!

« Dans ce métier, on apprend tout au long de la vie » dit Jean-Paul. « Je suis tombé dans la marmite quand j'étais enfant. Mais, nous travaillons avec le vivant, cela laisse place à la surprise et demande une bonne écoute et la capacité de s'adapter. Je suis serein devant une grande grange bien pleine de bon foin avec un troupeau en proportion ».

Pour un bel avenir de l'agriculture, nous serions tous gagnants à ce que les aides valorisent les produits plutôt que les surfaces.

« En ce qui concerne Hippolyte je crois que lui aussi est tombé dans la mar-



mite quand il était petit parce que malgré des études hors cadre agricole il a fini par y revenir. Aujourd'hui il y voit même son avenir, à condition que nous puissions économiquement lui faire une place au Merle où il s'investit beaucoup. Quant à Agathe elle continue ses études mais la porte du Merle lui est ouverte si un jour elle le désire ».



## LA FERME DE MEUNIER Mireille & Denis LAURENT

Il semble que cette bâtisse ait appartenu à un Monsieur Munier. Le lieu aurait pris le nom de son propriétaire avec une déformation du mot Munier/Meunier.

Mireille a 49 ans et Denis LAURENT a 62 ans.

Les parents de Denis habitaient à Chauvy. En 1948, ils s'installent à Meunier. Un an passe et ils rachè-

tent cette propriété à la famille FARGIER. La ferme de Chauvy située contrebas est démolie dans le cadre des travaux du barrage du Gage. A Meunier en ces années d'après-guerre, la ferme fonctionne avec quelques cochons, les veaux sont vendus à Coucouron au marché du veau gras. Puis, le lait sera ramassé par Eugène Moulin. La génération précédente n'a pas beaucoup béné-

ficié des progrès mécaniques. La vie était rude. Mais en contrepartie, ils étaient nombreux et ils s'entraidaient.

Denis reprend la ferme familiale en 1980. Il s'équipe rapidement de matériel de fenaison. En 1996, la ferme s'agrandit avec un tunnel pour stocker le foin. En 1998, Denis décide de construire un bâtiment pour les génisses. 2000 est l'année de l'installation d'un transfert pour le lait. Mireille et Denis mènent un troupeau d'abondances. Le troupeau a augmenté jusqu'à atteindre 26 laitières. Aujourd'hui il y a 8 génisses et 15 vaches qui fournissent du lait pour la laiterie Carrier. Les années passant, Mireille et Denis sont revenus petit à petit à une ration alimentaire constituée essentiellement de fourrage, l'aliment premier des ruminants. La ration de céréales a diminué. Depuis 4/5 ans, il y a moins d'herbe dans les parcs. Mireille et Denis se trouvent obligé d'acheter du foin.

*« Ce métier est passionnant : soigner les bêtes, soigner la terre. Par exemple, tous les 4 ans il faut repasser le gyrobroyeur sur les parcelles pour éviter que la lande gagne du terrain. Les terres ne s'enfrichent pas grâce aux exploitants et grâce aux animaux ».*

## LA FERME DU MOULIN D'HAON Jean Paul BREYSSE

Auparavant les fermes voisines y faisaient moudre leurs céréales.

Jean-Paul BREYSSE a 49 ans. Il est célibataire.

Son grand-père, achète en 1955 cette ferme au bord de la rivière avec 25 ha de terres. Cela permet au jeunes couple, Bernadette et Fernand, de s'y installer en 1968. Avec 10ha de plus en location, ils mènent un troupeau d'une douzaine de laitières, et quelques chèvres. L'introduction petit à petit de Charolaises, vaches allaitantes, est facilitée avec 40ha de terres louées au lieu-dit Reynaud. Amoureux de la montagne, Jean-Paul s'installe juste après ses études agricoles : *« Je n'ai jamais songé à faire autre chose. Je n'ai pas quitté mon pays »*. En 1997, il reprend la ferme en GAEC avec sa mère, loue 29 ha de plus et pendant deux ans s'attelle à la construction d'un nouveau bâtiment. En 2005 nouvelle étape, Jean-Paul reprend la ferme à son nom, exploitant seul, il décide en 2014 de stopper la production de lait à laquelle il consacrait de très nombreuses heures. Il ne s'angoisse

plus avec son chemin d'accès difficile pour le camion du laitier, surtout en hiver ! Maintenant, Jean-Paul mène un troupeau Charolais avec 28 allaitantes, donnant ainsi des soins réguliers à environ 75 bêtes (les petits veaux, les génisses et le taureau). Il peut dire avec fierté que ses génisses labellisées en AOP Fin Gras du Mézenc ont du succès. Elles sont toutes vendues et découpées dans les boucheries de Didier MOULIN et de son neveu David.

Depuis 1997 il entretient 95 ha situés sur la commune de Cros-de-Gérand tirant une grande satisfaction du travail bien fait, donnant une grande importance à la qualité de son produit. Ainsi, il préfère privilégier une taille raisonnablement moyenne de son exploitation pour



avoir le temps de bien veiller sur ses animaux. Ses préoccupations actuelles sont liées au changement climatique. Les fortes chaleurs grillent les pâtures. Le manque de fourrage se fait ressentir depuis 4/5 ans, l'absence de regain aussi. En août et septembre les vaches ne trouvent pas trop d'herbe. *« Une Agriculture dynamique sur une commune comme la nôtre c'est une chance. L'élevage est particulièrement adapté à notre territoire. Cette activité tout en offrant de bons produits, limite l'embroussaillage. Je n'ose pas imaginer notre montagne sans agriculteur ! »*



## LA FERME DE PRÉ DE MAZAN Camille PREVOST & François JOUFFRE

Au 13<sup>ème</sup> siècle, cette grange monastique était gérée par des moines convers devant fournir une certaine quantité de fromage à l'Abbaye de Mazan. Depuis 1865 la ferme est gérée par la famille JOUFFRE. De 1978 à 1997 Alain ASTIER et Denis JOUFFRE font équipe, puis Denis reprend la ferme avec son épouse Isabelle. Ils se convertissent à l'agriculture biologique.

Camille PREVOST a 30 ans, François JOUFFRE 34 ans et leur petit garçon Youri a 1 an.

Lorsque François décide de reprendre la ferme en 2013, il suit une formation à la transformation fromagère à Poligny, puis aménage une fromagerie. Il garde le statut d'aide familial jusqu'en 2016, date de son installation. Camille le rejoint en 2017 sous le statut de conjointe collaboratrice. En 2020, Ils créent leur GAEC. Ils mènent un troupeau de 20 laitières en agriculture biologique sur 40 ha, ce qui leur permet de récolter 50 000 L de lait par an, dont la moitié pour la laiterie Carrier et l'autre moitié pour la fabrication de fromages. Ils ont fait ce choix pour être certains de dégager 2 revenus, mais aussi pour la magie qui découle de toutes ces étapes, de la récolte d'un bon foin jusqu'à la vente de fromages directement aux consommateurs. Tous deux formés aux techniques fromagères pour bien maîtriser les processus, ils réalisent une gamme très diversifiée. On dégustera une fourme de pays « le Bourru », une tomme de montagne « l'Atome », un type gruyère longuement affiné qu'ils ont appelé « Colombine », un fromage à raclette

« Jallaclette », un fromage type Saint Marcellin « le Séponet », sans oublier les yaourts. Ils approvisionnent plusieurs magasins et sont présents au marché de Sainte-Eulalie. Ils ouvrent leur point de vente à la ferme le vendredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Actuellement, Camille et François suivent de près le projet de la laiterie Carrier. Celle-ci définit un cahier des charges destiné à mettre en avant le lait bio de la montagne ardéchoise. La brique de lait « Eulalie des monts d'Ardèche » est déjà présente dans quelques magasins. L'arrivée du petit Youri invite les exploitants du Pré-de-Mazan à trouver un rythme de croisière. Parmi les nouvelles activités, Camille et François soulignent leurs plantations d'arbres pour réaliser des haies. Les changements liés au climat inquiètent. Les arbres auront la faculté de briser les vents forts, faire de l'ombre aux animaux, retenir l'humidité dans les sols lors des fortes sécheresses, maîtriser les congères, apporter un fourrage ligneux, ...

## LA FERME DES RANCS Cathy & Manu USALA

Le terme « Ranc » signifie « rocher » et cette bâtisse accrochée au roc porte bien son nom.

La famille CHARRE s'y installe en 1954. Ils agrandissent la bâtisse en 2 temps : la partie habitation, puis l'étable et la grange l'année d'après. L'exploitation fonctionne jusqu'en 1991, conduite les dernières années par Marie-Rose CHARRE, déjà âgée, et sa benjamine, Solange. En 2001, la ferme est rachetée par René CAPELLI qui après avoir réalisé des travaux revend le bien en 2007 à Manu et Cathy USALA.

Manu et Cathy ont respectivement 63 et 57 ans. L'exploitation est au nom de Cathy, Manu est un retraité actif.

Manu travaillait à la RATP et Cathy était secrétaire. Ils ont quitté la région parisienne avec le projet de mener un troupeau de chèvres dans la montagne. Ils suivent une formation BPREA tout en aménageant une chèvrerie et une fromagerie dans la bâtisse existante. Petit à petit, ils se font connaître grâce à leur présence sur les marchés locaux, mais aussi

en proposant leurs fromages directement à la ferme. Pour compléter leur revenu, mais aussi parce qu'ils craignent l'isolement, ils accueillent des touristes en chambres d'hôtes pendant 10 ans avec la marque « Valeur Parc » du PNR et en s'appuyant sur le réseau Accueil Paysan. « A notre arrivée, c'est tout juste si je savais qu'une chèvre avait 4 pattes » dit Cathy « Une formation était indispensable et nous a permis d'éviter bien des écueils. Mais, nous avons aussi réussi grâce à l'accueil que nous avons reçu. Arrivés en juillet, nous n'avions même pas conscience qu'il nous faudrait faire face aux hivers rigoureux. Ce sont les fermes voisines qui nous ont aimablement apporté du foin et de la paille pour la première année. Sans eux, on se cassait la figure dès les premiers mois ». Le plateau ardéchois est pour eux comme une grande famille. Les liens sont forts, les personnes attentives et respectueuses. Avec plaisir, mais aussi avec obstination, ils ont appris le métier d'éleveur, la montagne, son climat, ses règles et fait connaissance avec les habitants. Ils ont intégré différents réseaux reliant les agriculteurs,



comme Agribio Ardèche et bénéficié du groupement d'employeurs Lou Chapelas « Au bout de 5 ans d'activité, nous n'étions toujours pas partis en vacances, j'étais sur le point de craquer ! ». Aujourd'hui, ils ont 24 laitières en bio, pour un cheptel de 30 bêtes qui pâturent sur 20 ha. Ils sont présents sur le marché de Sainte-Eulalie, le jeudi matin et proposent leurs fromages aux magasins Bio-coop d'Aubenas et Prades. Ils ont décidé cette année d'interrompre l'activité chambres d'hôtes pour mieux se consacrer à leurs petits-enfants. Et la suite... Mathilde, possède un diplôme agricole.

## LA FERME DES RANDES Didier & Robert MICHEL

La ferme est très ancienne. Le toponyme « Randes » est assez répandu. On peut le rapprocher des mots occitan « Randa » (haie) ou « randissa » (clôture), ce qui donne l'idée d'une limite, limite de territoire ? Nous n'en savons pas plus.

Didier et Robert MICHEL ont respectivement 59 et 58 ans.

L'exploitation est gérée par les deux frères, Didier a le statut de chef de famille, Robert d'aide familial. La ferme appartient à la famille MICHEL depuis trois générations. Peu avant 1920, le grand-père Eugène MICHEL, achète la ferme à son patron. A cette époque la bâtisse est un petit carré couvert de genêt. La famille utilise les arbres existants sur le terrain à proximité pour bâtir la charpente qui supportera le nouveau toit de lauze. La ferme s'agrandit, les terrains sont défrichés à main d'homme et les pierres repoussées en limite de propriété. On réalise de belles pâtures. Quand Louis MICHEL reprend la ferme derrière son père, il y a encore des bœufs et il faut beaucoup de monde au moment



des foins pour réaliser les feniers. Le premier tracteur arrive en 1965, c'est un événement. Dès l'âge de 18 ans, en 1979, Didier reprend la ferme de ses parents. Il mène un troupeau d'une vingtaine de vaches laitières. Jean GARDES venait ramasser les bidons de lait au bord de la route. « L'hiver, on calait bien les bidons et on les enrobait de neige pour les isoler du gel. Le travail du paysan est tributaire du climat, certaines années, nous nous laissons surprendre à l'automne, par un orage précoce, la

clôture en bord de rivière n'est pas encore démontée, le Tauron emporte tout, il faut tout refaire. A la sortie de l'hiver, il arrive qu'on découvre des prés ravagés par les rats taupiers, ou bien encore, l'été est trop sec, trop chaud, l'herbe grille sur pied. Depuis 4 ans, nous sommes obligés d'acheter du foin ». En 1986, les conditions liées à la fourniture du lait (hygiène, chaîne du froid, ...) supposent des investissements et laissent présager des complications. Les deux frères font le choix d'adapter leur troupeau pour n'avoir plus que des vaches allaitantes. Aujourd'hui, l'exploitation compte environ 20 allaitantes abondances et montbéliardes croisées avec du charolais, ce qui permet d'avoir de petits veaux essentiellement vendus à Paul Vernet du Béage. Les pâtures et prés de fauche s'étendent sur 90 ha (en propriété et en location).

« Si nous devons conseiller un jeune, nous insistons sur l'utilité de la formation. Mais, nous nous demandons comment un jeune hors cadre agricole pourrait reprendre une exploitation, compte tenu de l'ampleur des investissements. Et il faut bien constater que sur la montagne, il n'y a plus guère de jeunes pour reprendre les exploitations existantes. »

## LA FERME DE ROGNON Fernande & Robert FALCON

Fernande a 72 ans et Robert 76 ans. La ferme est au nom de Fernande.

Fernande est originaire de Rochette (près de Borée). Robert se destinait à la profession d'instituteur. Il travaillait sur la ferme de Villevieille (Ste Eulalie), quand en 1968 il décide d'acheter la ferme de Rognon à M. De BERNARDI. La bâtisse était à l'abandon, le toit s'était effondré. Le couple commence par rebâtir une étable et une grange en 1971. Puis ils construisent leur habitation en 1972. A cette époque, ils mènent 15 vaches laitières et une dizaine de vaches allaitantes sur 60 ha. Le laitier ramasse le lait des 4 exploitations encore existantes sur le quartier de Rognon. Durant 21 années consécutives, Fernande assume la responsabilité de son frère lourdement handicapé suite à un AVC, tout en étant très active sur la ferme.

A partir de 1980, et jusqu'en 2000, Fernande et Robert mènent un troupeau de 80 allaitantes. Plusieurs races se côtoient : salers, abondance, limousine. La charge de travail est importante si on considère

les veaux et les génisses. Le fourrage est issu des 150 ha gérés par Robert. Pour bien nourrir les bêtes, l'exploitation complète avec l'achat de foin et 30 t d'aliment.

La chambre d'agriculture propose régulièrement des formations. La filière essentielle pour la viande est la coopérative du Mézenc qui regroupent les veaux du plateau pour un départ chez des engraisseurs italiens. Certaines bêtes sont achetées plus localement par Serroul et Vernet.

En 2000, la brucellose s'abat sur la ferme. La maladie oblige à une éradication complète du cheptel, 186 bêtes sont euthanasiées. Outre la peine de perdre ses vaches, il faut l'énergie nécessaire au redémarrage. Fernande et Robert remontent



petit à petit un troupeau d'une soixantaine de vaches limousines et aubrac.

Aujourd'hui, l'étable compte 4 vaches avec leurs petits veaux. Fernande et Robert vendent du foin et proposent un peu d'estive. Fernande a les yeux qui pétillent à l'évocation de son petit-fils, Robin, qui s'intéresse de près au métier de l'élevage. Robin a 14 ans.



## LA FERME DE SEBEYROUX Roland LAVASTRE

« Seb » signifie en patois « oignon ». Mais, il est difficile d'établir un lien avec le nom de la ferme.

Roland LAVASTRE est célibataire. Il a 55 ans et gère seul son exploitation.

La ferme a longtemps appartenu à un curé du nom de CHAREYRE. La ferme reste en fermage jusqu'en 1953. A cette date Louis LAVASTRE achète Sebeyroux, il a grandi juste au-dessus, à Ranusset. Etant, le cadet il quitte l'exploitation familiale, destinée au fils aîné, et investit la ferme en contrebas, Sebeyroux. La bâtisse est encore pour un quart couvert de lauzes et l'autre partie en

cueille 10 laitières. La laiterie Carrier ramasse le lait. Les routes permettant l'accès aux fermes sont rendues carrossables vers 1967. La commune se chargeait de poser les regards et les buses, les paysans devaient construire les renforts. Et pour descendre à Sebeyroux ce n'était pas une mince affaire. Le gouddronnage a été réalisé beaucoup plus tard. Les parents de Roland cultivent des champs de pommes de terre et de carottes. La tradition veut qu'on engraisse un cochon. Raymond MARTIN de Tendrier venait au cœur de l'hiver pour la tuade. C'était l'occasion d'une grande réunion, fa-

mille et voisins venaient aider. « Ce jour-là, on se régalaît avec le lard cuit aussitôt, la croupe aussi comme on disait, c'est-à-dire la queue dans un bouillon avec des poireaux et des carottes. Ce plat reste en mémoire avec son goût incomparablement délicieux ».

En 1990, Roland s'installe en reprenant deux fermes, celle de son père (Sebeyroux) et celle de son oncle (Ranusset). En regroupant ces 43 ha, Roland conduit un troupeau de 23 vaches laitières essentiellement des montbéliardes avec quelques abondances.

En 2001, Roland modernise l'exploitation avec un bâtiment sur le haut de Ranusset. Il est équipé d'un couloir d'alimentation et d'un transfert pour le lait. Aujourd'hui, Roland produit 100 000 l de lait/an pour la laiterie Carrier.

Roland évoque la période, pas si lointaine, où il était possible d'acheter son pain chez la Juliette aux Jal-lades. Ce petit bistrot a proposé un dépôt de pain jusqu'en 2009.

## LA FERME DE LA TAULEIGNE Françoise & Bernard LAURENT

Bernard LAURENT a 59 ans. Son épouse Françoise est à la retraite.

La ferme est dans la famille depuis plus de trois générations. Il y avait des laitières et des allaitantes. En remontant plus loin, il devait y avoir aussi quelques moutons, car une des pièces de la bâtisse est toujours appelée la Fédarié (« féde » est une brebis en patois). Originaire de Lalligier Bernard était salarié chez Merlin Gérin à Aubenas et jouait au rugby, au RCAF « ce rugby, ça m'a beaucoup manqué ». Il est arrivé en 1985. Ce couple s'est installé en juillet 1986 en reprenant la moitié de l'exploitation, l'autre moitié étant conservée par Thérèse, la maman de Françoise, jusqu'à sa retraite en 1992. Lors du démarrage de l'exploitation ils avaient 16 vaches. Après 1995, ils auront jusqu'à 56 vaches allaitantes. Bernard et Françoise élèvent des charolaises croisées avec du Limousin.

« A cette époque nous réalisions des commandes groupées pour les engrais, pour la livraison, on se donnait rendez-vous à la Croix de la Vestide.

*Tous les exploitants se retrouvaient là, on cassait la croûte avec un bon canon de rouge, il y avait une bonne ambiance. Je me souviens aussi avoir acheté un taureau en Saône et Loire. Nous l'avions appelé Amoureux, il est resté 11 ans à la ferme. Je m'y suis tellement attaché, à ce bougre. Un soir, il s'est échappé, il a dévalé de pré en pré, il s'est éloigné, ivre de liberté, on a bien essayé de le faire rentrer, mais peine perdue. Dans la nuit, à 3h du matin, on entend beugler dans la cour. Amoureux était de retour, il voulait qu'on lui ouvre la porte. »*

Cela fait 35 ans maintenant, que les génisses sont vendues à Didier MOULIN et à son neveu David aussi maintenant. Aujourd'hui, il n'y a plus que 29 allaitantes ce qui fait tout de même 75 bêtes sur la ferme si l'on ajoute les génisses, les veaux et le taureau. La ferme compte 90 ha en propriété et 54 ha en location.

« Le village est pour nous un lieu de vie incontournable. On s'y réunit pour jouer aux boules, pour retrouver les collègues de la chasse au sanglier, à la fête du 15 août, pour boire un coup



avec les Crouseillous. Comme la vie serait triste si nous ne pouvions échanger avec les personnes qu'on apprécie. J'aime mon métier, mais maintenant j'envisage la retraite avec soulagement. J'aurais vraiment apprécié que notre travail soit rémunérateur. Mais force est de constater que le prix de la viande n'a pas augmenté depuis notre installation. En 1985 on nous payait 18,50 francs le kilo de broutard en vif et aujourd'hui, il est à 2,60 €. Oui, il y a la PAC, mais la dépendance administrative de notre profession me pèse de plus en plus. La retraite, l'année prochaine, cela arrive vite... Il me sera difficile de me séparer de mes bêtes. »

## LA FERME DE VARENNES Christiane & Gérard BOURRET



Varennès nom de lieu fréquent est issu du terme pré-latin « vara » qui signifie eau avec le sens primitif « délaissée de rivière, friche ». On peut supposer que les premiers arrivants ont eu à conquérir une zone humide difficile.

Christiane et Gérard BOURRET ont respectivement 63 et 66 ans. Ils sont arrivés sur le plateau ardéchois en 1981 et se sont installés à Varennès en 1994. Ils ont repris la ferme de Paulette et Eric HAON qui n'était

plus exploitée depuis 5 ans. Ils conduisent leur troupeau de brebis en bio dès le début. Ils auront quelques vaches, mais se recentrent rapidement sur l'élevage ovin, ils diversifient leur activité avec la cueillette de champignons, de plantes aromatiques et médicinales, et même la cueillette de lichen pour les parfumeurs de Grasse.

Le temps passant, Christiane et Gérard ont diminué leur troupeau de brebis, ce qui permet de vendre du

Certains lichens sont utilisés pour produire des huiles essentielles de parfum. L'industrie parfumière tire notamment parti de deux lichens fruticuleux récoltés sur les arbres, dont la mousse des conifères, que l'on trouve souvent au sol, détachée par le vent et qui apporte des notes boisées variées en fonction de son arbre support. On extrait de ces lichens un produit fondamental en parfumerie, l'absolue-mousse considérée comme une note de fond, capable de produire des notes boisées avec des nuances de champignons et d'algues. Près de 9 000 t de ces deux espèces sont récoltées annuellement dans la région de Grasse, des Balkans et au Maroc.

foin. Ils poursuivent la culture maraîchère pour alimenter le magasin Terrabio d'Aubenas. Cette année ils sont soucieux car la myrtille à laquelle ils apportent le plus grand soin a été attaquée par la mouche *Drosophila Suzuki*.

Ils ont bien songé à quitter la montagne pour leurs vieux jours, mais ils sont tellement bien là. Et puis, ils ont deux filles, dont une munie d'un diplôme agricole, alors...



Jean-Marc ALVERGNAS à 51 ans. Il est célibataire.

La maison de la Grande Vestide a pris le nom du terrain sur lequel elle a été construite. « Vestide » est le participe passé (au féminin) du verbe vêtir en occitan. « Revêtue », oui mais de quoi ? Peut-être par de grands arbres. Nos ancêtres défri-

## LA FERME DE LA GRANDE VESTIDE Jean Marc ALVERGNAS

chaient en premier les meilleurs terrains, c'est à dire ceux couverts de forêts. Et pour conforter cette hypothèse, les "Vestides" correspondent souvent à des terrains profonds. Nous pouvons supposer que « Vestide » désignait un terrain revêtu de bonne terre, obtenu après abattage d'une forêt.

Jean-Marc est le 8<sup>ème</sup> enfant d'une famille nombreuse. En 1995, son cursus scolaire étant achevé, il reprend à son nom la ferme familiale à Ginésy au Béage. Il succède ainsi à son père qui arrive à l'âge de la retraite. A cette époque, la ferme gère 30 ha de terres. En 2012, il saisit l'opportunité de s'agrandir et s'installe à la Grande Vestide. Il élève une trentaine de vaches en comptant les mères et les génisses de renouvellement. Le troupeau est constitué de charolaises croisées avec un taureau limousin. Les broutards sont vendus à 8/9 mois. L'exploitation comprend aussi une dizaine de chèvres saanens.

Les 40 ha de l'exploitation sont complétés par 10 ha en propriété sur

Touzière au Béage. Mais, depuis 3 ans, les sécheresses successives imposent de compléter le fourrage par l'achat de foin.

*« Il est vrai qu'au prix d'investissements lourds, la mécanisation rend les tâches moins physiques. Mais, le métier d'éleveur reste difficile. C'est un engagement au quotidien pour veiller sur les animaux, dispenser les soins nécessaires, calculer la complémentarité en aliments lorsque la ration est insuffisante, apporter une attention particulière au moment des vêlages, ... Pour les exploitants, pas de dimanche, pas de jour férié. Un dévouement entier à ses bêtes est nécessaire ».*



5			4	9	2	8		
			8	6	1		4	3
	6					2		1
		1		7	9			
6		9	5		3	7		8
			1	2		6		
8		4					2	
2	3		9	8	4			
		7	2	5	6			4

**EXPLICATION**

Sudoku est un jeu de nombres qui s'appuie sur une structure schématique, la grille se compose de 9 X 9 cases ou cellules. La grille contient déjà 2 à 5 chiffres, ceux-ci étant répartis d'une manière plus ou moins égale. Plus il y a de chiffres pré-remplis, plus il est facile de trouver la solution. Le but du jeu consiste à remplir toutes les cellules vides avec les chiffres allant de 1 à 9 de telle sorte que par colonne (verticalement), par cellule (horizontalement) et par carré (3 X 3 cellules) chaque chiffre n'apparaisse qu'une seule fois.

			2			7	4	8
		6					3	
2			4			5	1	
9			3	7	8		6	4
	1		5	2	9		7	
3	7		6	1	4			5
	3	1			6			2
	4					6		
7	6	9			2			

	7	2	8		4		3	
3		1	2		6	4		
	9				1			8
				4		2	7	
2	4		1		3		9	6
	3	6		2				
1			7				4	
		4	5		9	7		2
	2		4		8	3	6	

**SOLUTIONS**

5	9	3	8	1	4	9	2	7
2		7	1	2	8	6	4	8
9	4	8	2	6	3	7	5	1
4	8	1	7	9	2	6	3	5
6	9	5	8	3	1	4	7	2
3	7	2	5	4	6	8	9	1
8	2	6	1	3	7	5	4	9
7	4	5	9	8	1	2	3	6
1	3	6	7	4	8	9	5	2

7	6	9	8	4	2	3	5	1
5	4	2	9	3	1	6	8	7
8	3	1	7	5	6	4	9	2
3	7	8	6	1	4	9	2	5
6	1	4	5	2	9	8	7	3
9	2	5	3	7	8	1	6	4
2	8	7	4	9	3	5	1	6
4	5	6	1	8	7	2	3	9
1	9	3	2	6	5	7	4	8

1	9	7	2	5	6	3	8	4
2	3	6	9	8	4	1	7	5
8	5	4	3	1	7	9	2	6
7	4	5	1	2	8	6	3	9
6	2	9	5	4	3	7	1	8
3	8	1	6	7	9	4	5	2
4	6	8	7	3	5	2	9	1
9	7	2	8	6	1	5	4	3
5	1	3	4	9	2	8	6	7

# La recette de la mousse au chocolat de Bernadette Breysse



 30 mn + 2 h

 6 personnes

 Bon marché

## INGRÉDIENTS

- 200 g de chocolat noir pâtissier
- 6 œufs
- 6 cuillères à soupe rases de sucre
- 1 noix de beurre
- 1 cuillère à café de maïzena
- 1 pincée de sel



## RECETTE

Faire fondre le chocolat en morceaux avec le beurre au bain marie.

Travailler les jaunes d'œufs avec le sucre, jusqu'à ce qu'ils deviennent blancs et mousseux.

Ajouter la maïzena, puis le chocolat fondu.

Battre les blancs en neige ferme avec une pincée de sel.

Incorporer les blancs en neige à la préparation, en faisant tourner la cuillère délicatement.

Verser la mousse dans des coupelles et garder au frais minimum 2h avant de servir.

**CE BULLETIN  
EST UN PEU  
LE VOTRE**

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.



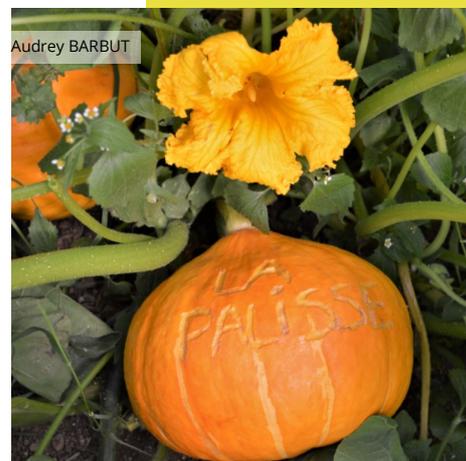
David FAUGIER



Cécile PRADIER



Caroline MARION



Audrey BARBUT



Denis BREYSSE

13 photographes amateurs ont répondu à l'invitation de l'association la Bouquinerie Crouseilloune. Venez découvrir dès maintenant la nouvelle exposition. 52 clichés sur le thème "Patrimoine et jardins sur le plateau ardéchois".

A voir sur : <https://www.crosdegeorand.fr/photos/concours-photo/concours2020/>

## LE CLASSEMENT :

1<sup>er</sup> David FAUGIER  
*Le Moulin de Cassonnier*

2<sup>ème</sup> Cécile PRADIER  
*La cave de La Rochette*

3<sup>ème</sup> Caroline MARION  
*La Croix de Rochessac*

Avis aux chasseurs d'images, le prochain thème du concours fait appel à votre imagination, à vos connaissances. Il s'agit de fixer sur la pellicule une maison, un lieu, une fleur, un arbre, un animal, un champignon... Mais attention pas n'importe lesquels ! Leur

nom doit commencer par la lettre « A » . Original non ?

Le règlement du concours 2021 sur : <https://www.crosdegeorand.fr/concours/>